



Déclaration liminaire des élus CFDT à la Formation Spécialisée du CSA du 5 décembre 2023

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres de la Formation Spécialisée du CSA,

Les membres de la Formation spécialisée en Santé Sécurité au travail du Comité Social d'Administration de Réseau se réunissent pour la dernière fois en 2023 pour traiter des sujets de santé au travail :

- l'élection du secrétaire permanent de la Formation Spécialisée du CSA,
- l'actualité des enquêtes ménage et prix, le bilan du budget de cette instance,
- le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail,
- le bilan Santé Sécurité Conditions de Travail,
- le bilan handicap.

Concernant l'élection du secrétaire permanent de la FS, la CFDT rappelle que la fonction de représentant du personnel, dont celle de secrétaire permanent de la FS, est un engagement et un investissement pour les agents qui l'acceptent. La charge de travail de ces agents est non négligeable et peut fortement impacter leur service. Elle doit cependant être reconnue et valorisée. La question de la décharge d'activité et du renfort dans les équipes est une question redondante qui pose de plus en plus de problèmes avec la réduction de nos marges en termes de ressources.

La CFDT souhaite que la question de la charge de travail et de la reconnaissance de l'investissement des représentants du personnel soit plus largement discutée. Elle rappelle par ailleurs sa demande de formation des encadrants sur le fonctionnement des instances de dialogue social et l'exercice des droits syndicaux, trop méconnus.

Cette formation spécialisée va traiter du programme annuel de prévention des risques professionnels pour cette mandature.

La CFDT remercie la Direction d'avoir concrétisé *la charte du temps et de la déconnexion* à laquelle la CFDT tenait depuis longtemps. Il reste maintenant à la faire appliquer afin d'améliorer la conciliation vie privée / vie professionnelle.

Les discussions sur les budgets des FS de 2023 ont été perturbées par les questions sur le fonctionnement d'une FS et avec les décalages des calendriers pendant plusieurs mois.

Pour le budget de 2024, la CFDT demande de veiller à construire des projets de dépenses dans un souci de prévention des risques professionnels comme il se doit et non dans un souci premier de dépenser tout le budget.

Elle demande que la FS du CSA construise un parcours de formations cohérent dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail, en lien avec l'IGPDE et les préfectures (plateforme SAFIRE), qui seraient proposés au niveau national.

Elle demande un bilan spécifique des formations SST déployées par les FS chaque année.

La campagne pour le télétravail de 2024 a été lancée. Il est demandé aux agents de saisir leur demande dans Sirhius seulement après avoir obtenu l'accord de leur hiérarchie lors d'échanges par courriel.

Il est rappelé que les agents ont le choix entre trois régimes :

- aucun jour fixe et 30 jours de télétravail flottants,
- un jour fixe et 18 jours de télétravail flottants,

- deux jours fixes et 12 jours de télétravail flottants.

Pourquoi faire sa demande d'abord par mail avant de la faire dans Sirhius ? Où est la simplification administrative ?

Les agents doivent pouvoir exprimer leur besoin en télétravail, même si celui-ci dépasse le cadre choisi par l'Insee. D'une part, pour que la Direction ait une véritable connaissance des demandes du terrain, et d'autre part, parce que la circulaire Insee est plus restreinte que l'accord ministériel majoritaire signé en juillet 2022 prévoyant la possibilité pour une situation non dérogatoire de demander jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine. C'est ensuite à la hiérarchie de refuser ou non la demande.

L'enquête lancée par l'Inspection générale dans le cadre de la mission sur le bilan du télétravail ne permet pas de recenser les souhaits des agents. Elle ne prend même pas en compte le télétravail dont le lieu est un site distant.

La CFDT rappelle sa demande de pleine déclinaison de l'accord télétravail ministériel de 2022 à l'Insee. Celui-ci ne se limite pas à donner la possibilité d'accorder jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine. Il accompagne également le déploiement du télétravail avec la mise en place de formations au télétravail, l'accompagnement par un prestataire et la mise en place d'un fonds à disposition des directions.

A l'Insee, ce fonds pourrait permettre l'achat de matériel adapté aux agents : sacs à dos, sacs-trolleys, souris ergonomiques, écrans, fauteuils ergonomiques et téléphones professionnels pour le site de télétravail.

La CFDT s'étonne que la Direction estime que les agents de l'Insee n'ont pas besoin de ce fond.

La CFDT rappelle son souhait de travailler sur la cohésion d'équipe et le collectif de travail à distance ou en présentiel, car l'isolement existe aussi sur site.

Elle demande une communication large de la note sur la prévention des tensions interpersonnelles et la note de procédure sur les signalements. Elle souhaite poursuivre la discussion en groupe de travail sur ces thématiques en 2024

La CFDT rappelle sa demande d'améliorer la visibilité du dispositif de dépôt des observations et des signalements en installant l'icône-raccourci vers le RSST sur le bureau de tous les agents.

L'utilisation étendue de Pros-Consulte aux agents est une bonne chose. Les agents peuvent avoir besoin d'une écoute complémentaire à celle des médecins du travail. Cependant, l'écoute ne servira à rien, si les problèmes de tensions interpersonnelles ou de charge de travail ne sont pas traités en parallèle.

La CFDT rappelle sa demande de poursuite des vidéos de prévention aux agressions enquêteurs (projet initié 2019, puis abandonné).

La CFDT rappelle une nouvelle fois sa demande d'examen dans toutes les FS locales par année des suites données aux fiches de signalement, comme le prévoit l'instruction ministérielle sur ce dispositif.

Elle demande également l'examen des suites données aux dépôts dans le RSST et des déclarations d'accidents de services dans chaque FS locale une fois par an au moins.

Concernant le bilan handicap, la CFDT souhaite que l'Insee s'engage davantage dans les dispositifs ministériels. Elle rappelle sa demande de suivi d'un panel d'agents sur l'évolution de carrière et le questionnement qualitatif des agents 6 mois après leur prise de poste. Elle demande la mise en place du détachement dans le corps supérieur pour les agents BOETH*.

En conclusion, pour la CFDT, tous les agents, BOETH* ou non, doivent pouvoir se sentir bien dans leur travail et sur leur lieu de travail, et pouvoir évoluer dans leur carrière. Cela passe par un réel suivi des situations des agents et un accompagnement réel des agents en souffrance, et pas seulement par le médecin du travail.

Concernant les sujets enquêtes ménages et prix, 2023 a été une année pendant laquelle les enquêteurs ont dû gérer un volume de travail important ainsi qu'un nouvel outil de collecte Sabiane loin d'être abouti.

La conjonction des deux a rendu l'année difficile.

L'évolution du travail d'enquêteur s'est accélérée. Aujourd'hui la circulaire fixant le cadre d'emploi des enquêteurs de l'Insee montre ses limites.

Montrouge le 5 décembre 2023

BOETH*: bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleur handicapé